



**Conseil départemental du Gard**  
**333 chemin du Mas de Boudan**  
**30000 NIMES**

**Tel/fax : 04 66 76 95 83/84**

**Email : [cgt@gard.fr](mailto:cgt@gard.fr)**

**Site : <http://cgtconseildepartementalgard.fr/>**

Nîmes, le 18 décembre 2020

## Compte Rendu CGT DE LA CAP B du 18 décembre 2020

### Présents :

### Elus :

Madame GIANNACCINI, Monsieur SERRE, Madame CHAULET, Monsieur PECOUT  
Soit élus pour 4 sièges.

### Experts Administration :

Madame MARCK (DRH), Madame PAPAIS, Monsieur PASQUET (RH), Madame  
Christa Barral et Madame LARGUIER (Chargées des CAP, Relations Sociales)

### Représentants du personnel :

CGT pour 2 voix

CFDT pour 3 voix

- Secrétaire de Séance : Mme CHAULET
- Secrétaire adjoint : CGT

**Approbation des PV du 29/09/2020 Vote : UNANIMITE.**

En préambule à cette dernière CAP de l'année, la CGT a fait une déclaration sur la remise en cause des CAP qui seront vidées de leurs contenus dès 2021.

### **Demande de cumul d'activité :**

Pour un agent de la direction mobilité des routes.

Nature de l'activité : Contrôleur placeur uniquement pendant les manifestations taurines les Week-ends de férias (ARENES D'ARLES).

**Vote :** Unanimité

### **Recours individuels sur le versement de la prime exceptionnelle COVID** **2 agents concernés**

**La position de la CGT**

1. Il a été demandé à ces agents de télé-travailler dès le 1er jour du confinement avant que ne soit établi un Plan de continuité d'Activité (PCA)
2. L'information concernant les activités retenues dans le PCA n'a pu être délivrée aux agents dès la première semaine. Il est injuste alors de dire que certaines activités ne sont pas prises en compte dans le calcul de la prime car ne faisant pas partie du PCA
3. Il y a une inégalité de traitement entre les agents et les services. En exemple, dans certains services, toute la durée du confinement a été prise en télétravail sans comptabiliser des activités PCA ou non, ni notion de surcroît d'activité comme spécifié dans le décret de mai 2020. Il y a aussi des agents qui ont fait des recours qui ont été validés par la suite. Pour les agents de la culture, il est indiqué que les activités de la première semaine ne correspondaient pas à un surcroît de travail lié à la gestion de la pandémie alors que ces agents ont dû faire face à l'avalanche de questions émanant des associations culturelles et partenaires concernant les annulations des évènements ou projets.
4. Ces heures de travail ont tout d'abord été validées par le chef de service ou n+1 directement avant d'être rejetées par le n+2.
5. Validation dans un premier temps de l'état **individuel durant le confinement** par la chaîne hiérarchique avant d'être revu défavorablement par la directrice..
6. Les recours concernent seulement 9 agents pour toutes les catégories C-B-A.

**La CGT demandé que ces situations soient arbitrées favorablement en vue de maintenir l'égalité de traitement entre les agents.**

**Vote :** pour les recours prime Covid: 2 voix CGT – CFDT ne prend pas au vote – contre les recours 4 voix ELUS.

### **SEANCE RESTREINTE**

Pour rappel, la position de la CGT n'est pas de voter contre les promotions des agents proposés, Pour autant le règlement avancement et promotion que seule la CGT n'a pas validé montre ses limites et ne favorise pas l'équité : l'exemple une fois de plus, de deux agents sur le tableau des promovables au grade de techniciens, l'un des routes et l'autre de l'administration générale, coté a 14 l'an dernier le sont cette année à 13 et 13,5 ce qui a pour effet de les rétrograder dans la liste des potentiels retenus l'année suivante.

Pourtant ces deux collègues ont le même poste et le même nombre d'agents encadrés sous leur responsabilité.

Les propositions de la CGT pour faire évoluer favorablement le protocole pour plus d'équité sont : la prise en compte de l'examen professionnel, l'ancienneté de la date d'entrée dans la fonction publique, l'ancienneté dans le grade et dans l'échelon et l'Age de l'agent.

### **Promotion interne au grade de rédacteur territorial (GH3)**

-5 possibilités de promotion

**Vote** pour 4 voix élus - CGT 2 abstentions – CFDT 3 abstentions.

Malgré l'insistance de la CFDT qui est intervenue à plusieurs reprises pour écarter de la promotion 2 agents lauréats de l'examen professionnel oubliés lors de la CAP 2019, l'Administration a maintenu ses propositions défendues par la CGT depuis plus d'un an.

La CGT ne peut que se féliciter de la réparation de l'injustice subie par ces deux agents par la prise en compte de leur l'examen professionnel de rédacteur.

### **Promotion interne au grade de technicien territorial (GH3)**

-1 possibilité de promotion

**Vote** Pour 4 voix élus + CFDT 3 voix - CGT 2 abstentions

### **SEANCE RESTREINTE**

- Secrétaire de Séance : Mme CHAULET
- Secrétaire adjoint : CFDT

### **Promotion interne au grade de technicien territorial principal 2<sup>e</sup> classe (GH4)**

-2 possibilités de promotion

**Vote** Pour 4 voix élus + CFDT 3 voix - CGT 1 abstention

Les élus CGT CAP B